

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames **BOUROTTE – BUCINA – DELCROIX – DELOT M. – DENOMBRET – DEROUELLE – SCHWENTER – SEUVRE – TISON**

Messieurs **BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – FERRAG – FOURNIER – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MATIVET – MORLÉ – MORINIÈRE – PORCHER – RAMON – ROUSSELLE – RUSCH – SEILLIEBERT (suppléant de Monsieur QUERET) – TIRARD**

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames **GUILLOT et ETIENNE** et Messieurs **FOURREY et DELAVAULT**

ÉTAIENT ABSENTS :

Messieurs **CARRA, CLÉRIN, LEGRAND et QUOIRIN**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES - FOND DE CONCOURS - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
MERCY	CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT APRES REALISATION DU RESEAU COLLECTIF	3 570,00 € HT	60 %	2 142 €
NEUVY SAUTOUR	CHANGEMENT MENUISERIES (OUVRANTS) DE LOGEMENTS COMMUNAUX	49 175,20 € HT	20 %	5 000 € ⁽¹⁾

(1) Plafond d'aide

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISES - Pacte Régional avec les Territoires - Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution de subventions au titre du Fond Régional des Territoires de la manière suivante :

Nom entreprise	Activité	Investissement	Coût total HT	Subvention
GUINGUETTE DE L'ARMANCE	Restauration	Equipements cuisine et salle	52 800 €	10 000 €
AUTO-ECOLE LES TERRASSES	Auto/Moto-école	Véhicules d'enseignement	16 000 €	3 200 €
DOUCEUR EMELINE	Esthétique / Bien-être	Tables de massage	10 500 €	2 100 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - EPIC « Office de Tourisme Serein et Armance » - BUDGET 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2021 :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Désignation	Budget 2020	Proposition 2021	Chapitre	Désignation	Proposition 2021
011	Fournitures diverses	2 400,00 €	1 200,00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	25 300,00 €
	Achats de marchandises	12 400,00 €	25 000,00 €		Prestations de service	30 000,00 €
	Sous traitance générale dont achat billets SNCF	22 000,00 €	1 000,00 €		Vente de marchandise	15 000,00 €
	Redevance de crédit bail - location	1 800,00 €	1 800,00 €	74	Dotations et participations	110 000,00 €
	Entretien et réparation	2 800,00 €	2 000,00 €		CC Serein et Armance	137 000,00 €
	Assurance	1 600,00 €	1 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	11 100,00 €
	Documentation	500,00 €	300,00 €		Taxe de séjour	7 000,00 €
	Autres services extérieurs	12 500,00 €	8 400,00 €			
012	Personnel					
	Personnel	127 500,00 €	119 200,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	200,00 €			
67	Charges exceptionnelles					
	Participation partenaire	2 000,00 €	2 000,00 €			
022	Virement à la section d'investissement					
		3 000,00 €	1 000,00 €			
	Total	189 000,00 €	163 400,00 €		Total	163 400,00 €

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Désignation	Budget 2020	Proposition 2021	Chapitre	Désignation	Proposition 2021
218	Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	1 000,00 €	021	Vir du compte de fonctionnement	1 000,00 €
	Total	3 000,00 €	1 000,00 €		Total	1 000,00 €

Participation de la CC Serein et Armance	Montants	Observations
Année 2017	140 000,00 €	incluant quote
Année 2018	147 000,00 €	part de taxe de
Année 2019	149 000,00 €	séjour de 6000 €
Année 2020	137 000,00 €	TS transférée OT
Année 2021	110 000,00 €	TS transférée OT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECLARE** d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :
 - Centre tennistique communautaire à Vergigny incluant courts de tennis intérieurs et extérieurs ainsi que les courts de padel couverts,
 - Boulodrome couvert et stade de pétanque à Saint Florentin,

- Centre de tir à l'arc couvert à Brienon sur Armançon,
- Nouveau centre aquatique à Saint Florentin,
- Vestiaires de Neuvy-Sautour,
- École de musique à Venizy,
- Piscine découverte de Seignelay à la date d'entrée en exploitation du centre Aquatique de Saint Florentin.

- **PRECISE** les modalités de gestion de ces équipements telles que définies ci-dessous :

Pour les équipements nouveaux n'impliquant pas un transfert complet de compétence : les frais liés à l'utilisation du site sont à la charge de la structure qui en a l'usage. La Communauté de communes supportera pour sa part les dépenses liées à sa qualité de propriétaire et non d'exploitant.

Pour les équipements nouveaux ou anciens en lien avec une compétence communautaire exclusive ou bien un transfert complet de compétence : les frais liés à l'exploitation sont supportés par la Communauté de communes.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la modification de la grille d'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise, avec les plafonds annuels suivants :

GRUPE DE FONCTION	FONCTIONS CONCERNEES	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
CATEGORIE C – FILIERE ADMINISTRATIVE		
C1	Adjoint administratif, chef d'équipe, assistant de direction, gestionnaire ou poste à expertise	11 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - Modification tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les tableaux des effectifs évoqués ci-dessous,

AGENTS TITULAIRES				
Cadre d'emploi	Grade	Poste	Poste pourvu	
Attaché territorial	Directeur	1	1	
Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	2	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	

AGENTS CONTRACTUELS				
Cadre d'emploi	Catégorie	Poste	Poste pourvu	Type de contrat
Chargés de mission	A	2	2	Art 3-1
Comptable	B	1	1	Art 3-1
Assistante de direction	B	1	1	Art 3-1
Secrétaire	C	1	1	Art 3-3-4

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT - ANIMATION EAU - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Commission locale de l'eau de l'Armançon

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** Mr Bruno BLAUVAC comme suppléant au représentant de notre établissement au sein de la Commission Locale de l'Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 consultable sur le site internet de la Communauté de communes (<https://cc-sereinarmance.fr/>).